



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 5

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le sept décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 29 novembre 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FRAISE Dominique (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

FAVREAU Gilles (CCVAI)

POUVOIRS :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI) CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) représenté par DAVAL Marius (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) représenté par SIMON Frédéric (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Création d'une sixième tranche de quotient familial pour les tarifs de l'accueil de loisirs ados

Préfecture

Date de reception de l'AR: 12/12/2023

042-244200614-DE2023_0712_03-DE

Monsieur le Président expose que en 2009, il avait été instauré 4 tranches de quotient familial (≤450 ; 451-600 ; 601-850 ; >850)

En 2014, la Communauté de Communes avait instauré une 5ème tranche

Après discussion avec des collègues du RESO Roannais basés sur des territoires similaires et une étude statistique menée en collaboration avec Familles Rurales pour le centre de Loisirs des Farfadets, il apparait qu'il serait judicieux de créer une sixième tranche de tarif supérieure à la tranche maximale existante. Cette création de tranche permettrait de ne pas toucher aux quotients familiaux les moins élevés. Cette augmentation serait minime pour une petite partie de la population et permettrait à la CCVAI d'élever légèrement le montant de la participation des familles.

La proposition est de séparer en 2 quotients la tranche supérieure à 1250.

Tranches et tarifs actuels :

TARIFS

Cotisation d'inscription de 2 € par enfant et par année scolaire.

Les tarifs sont calculés en fonction de la durée, du lieu et du contenu des activités.

Les jeunes habitant hors CCVAI (HCC) doivent payer un supplément et ne seront pas prioritaires.

Pour information les aides de la MSA sont de 3,35 € par demi-journée et de 6,70 € par journée.

QF	A	HCC	B	HCC	C	HCC	D	HCC
≤ à 450	4.10 €	4.50 €	6.30 €	6.95 €	9.95 €	10.95 €	16.00 €	17.60 €
451 à 700	4,60 €	5.05 €	7.10 €	7.80 €	11.20 €	12.30 €	18.00 €	19.80 €
701 à 1000	5.10 €	5.60 €	7.90 €	8.70 €	12.45 €	13.70 €	20.00 €	22.00 €
1001 à 1250	5.60 €	6.15 €	8.70 €	9.55 €	13.70 €	15.05 €	22.00 €	24.20 €
> à 1250	6.10 €	6.70 €	9.50 €	10.45 €	14.95 €	16.45 €	24.00 €	26.40 €

Bons CCVAI pour les ressortissants CAF et résidant sur la CCVAI : 1,5 € par jour pour les QF de 0 à 450 et 1 € de 451 à 700 (la moitié pour une demi journée).

→ Les aides ne sont pas prises en compte pour les activités gratuites ou forfaitaires (F = 1 €).

Tranches et tarifs proposés :

Préfecture

Date de reception de l'AR: 12/12/2023

042-244200614-DE2023_0712_03-DE

TARIFS

Cotisation d'inscription de 2 € par enfant et par année scolaire.

Les tarifs sont calculés en fonction de la durée, du lieu et du contenu des activités.

Les jeunes habitant hors CCVAI (HCC) doivent payer un supplément et ne seront pas prioritaires.

Pour information les aides de la MSA sont de 3,35 € par demi-journée et de 6,70 € par journée.

QF	A	HCC	B	HCC	C	HCC	D	HCC
≤ à 450	4.10 €	4.50 €	6.30 €	6.95 €	9.95 €	10.95 €	16.00 €	17.60 €
451 à 700	4,60 €	5.05 €	7.10 €	7.80 €	11.20 €	12.30 €	18.00 €	19.80 €
701 à 1000	5.10 €	5.60 €	7.90 €	8.70 €	12.45 €	13.70 €	20.00 €	22.00 €
1001 à 1250	5.60 €	6.15 €	8.70 €	9.55 €	13.70 €	15.05 €	22.00 €	24.20 €
1251 à 1600	6.10 €	6.70 €	9.50 €	10.45 €	14.95 €	16.45 €	24.00 €	26.40 €
> à 1600	6,65 €	7,30 €	10,30 €	11,30 €	16,20 €	17,80 €	26,00 €	28,60 €

Bons CCVAI pour les ressortissants CAF et résidant sur la CCVAI : 1,5 € par jour pour les QF de 0 à 450 et 1 € de 451 à 700 (la moitié pour une demi journée).

Suite à l'exposé de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de modifier les tranches de quotient familial comme indiqué ci-dessus

Article 2 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : DIT que cette mesure s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2024

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 07/12/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 12.12.23

et de la publication le : 12.12.23

Le Président,



Préfecture

Date de réception de l'AR: 12/12/2023

042-244200614-DE2023_0712_03-DE

